

Retour d'informations sur la séance du Conseil d'administration du 24 juin 2021

La présidente du Conseil d'administration introduit la séance qui s'est tenue à l'Agence et en visioconférence. Elle accueille les sénateurs au Conseil d'administration nommés à la suite du renouvellement partiel du Sénat intervenu en 2020. Ainsi, Stéphane Artano a été renouvelé dans son mandat et Mme Cathy Apourceau-Poly et M. René-Paul Savary ont été nouvellement nommés. De plus, elle présente [Caroline Semaille qui a pris ses fonctions de directrice générale adjointe en charge des opérations](#) en avril 2021. Enfin, il s'agit du dernier Conseil auquel participe Marie-Thérèse Cocqueel, contrôleur budgétaire de l'Agence. Elle la remercie pour l'aide et le soutien actif qu'elle a apportés à l'Agence.

Joël Ankri présente une synthèse des travaux de la séance du Conseil scientifique qui s'est réuni le 26 mars et le [19 mai 2021](#).

1. Compte-rendu de la séance du 11 mars 2021 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé, par 30 voix pour et une abstention, le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021.

2. Rapport d'activité de l'ANSM pour 2020 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité (35 voix) le rapport d'activité de l'ANSM pour 2020.

Au cours de l'année 2020, l'Agence a été particulièrement mobilisée sur la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, mais a également poursuivi l'ensemble de ses activités régulières pour garantir la sécurité des patients exposés aux produits de santé et faciliter l'accès à l'innovation thérapeutique.

Parmi les faits marquants de 2020, l'Agence a poursuivi ses échanges avec son environnement. Ainsi malgré le contexte sanitaire, une consultation publique a pu être organisée, les Comités scientifiques permanents et temporaires ont poursuivi leurs travaux. Par ailleurs, en 2020, l'Agence a créé son « Guichet innovation et orientation » et a poursuivi ses travaux pour mettre en place l'expérimentation sur l'utilisation du cannabis médical. Elle a également renforcé sa position au niveau européen avec de nombreux dossiers en procédures centralisées obtenus en tant qu'Etat rapporteur ou co-rapporteur et sa place de leader dans la libération de lots de vaccins.

Enfin, après un recours massif au télétravail en 2020, un nouveau protocole a été finalisé.

Le rapport d'activité met en avant les deux aspects de la mobilisation de l'Agence en 2020, avec des informations sur les activités réalisées et un dossier spécial dédié à ses activités en lien avec la gestion de la crise sanitaire Covid-19. Le travail réalisé au quotidien par les agents, est illustré notamment au travers d'« interviews croisées ».

Le rapport d'activité de l'Agence constitue un document de référence qui se veut pédagogique dans la droite ligne de la politique de communication et d'information de l'Agence pour rendre accessible au plus grand nombre l'ensemble de ses missions et réalisations. Enfin, cette année une version numérique du rapport d'activité a été spécialement conçue pour le nouveau site internet.

La présidente, au nom de tous les membres du Conseil d'administration, remercie l'ensemble des équipes de l'Agence pour le travail accompli au cours de cette année difficile.

Le rapport d'activités de l'ANSM pour 2020 a été présenté pour information au Comité technique d'établissement, lors de sa séance du 15 juin 2021.

3. Modification de la délibération relative aux modalités de présentation des marchés, contrats, conventions et subventions au Conseil d'administration (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 34 voix pour et une abstention la modification de la délibération relative aux modalités de présentation des marchés, contrats, conventions et subventions au Conseil d'administration.

Avec cette délibération, le Conseil d'administration donne mandat à la directrice générale d'attribuer et de signer les marchés, contrats, ou conventions dont le montant est inférieur à un seuil ou une durée qu'il fixe. Celle-ci a été complétée et certaines informations précisées. Pour les marchés, contrats et conventions d'achat, le seuil est fixé 1,5 M€ HT ou à une durée supérieure à 4 ans avec un montant total supérieur à 500 k€ HT. Pour les subventions, il est fixé à 350 k€ HT

Par ailleurs, le Conseil d'administration autorise la directrice générale à attribuer, en cas d'urgence, des marchés, contrats ou conventions d'achats, pour des achats exceptionnels et l'attribution de subventions d'un montant supérieur au seuil, sous réserve de l'accord préalable de la présidente du Conseil d'administration et après information des autorités de tutelle.

4. Autorisation de publication de la consultation relative aux prestations de définition et d'accompagnement de la stratégie de communication de l'ANSM (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité (31 voix) la publication de la consultation relative aux prestations de définition et d'accompagnement de la stratégie de communication de l'ANSM.

En tant qu'autorité de santé publique, l'ANSM a un devoir d'information de la population sur les décisions qu'elle prend.

L'Agence poursuit le déploiement de sa politique de communication et d'information pour toujours mieux répondre aux enjeux actuels et va ainsi s'appuyer sur une prestation de conseil et d'assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'information multicibles. Les objectifs visent à renforcer l'efficacité des actions d'information pour favoriser le bon usage des produits de santé et gagner toujours plus en pédagogie et en proximité dans la relation avec nos publics.

A titre d'exemple, l'Agence a lancé en juin 2021 la campagne d'information sur « Médicaments & Grossesse », première campagne d'information de l'ANSM sur un enjeu de santé publique. Cette campagne nationale d'information multicanale a pour objectif de sensibiliser aux risques liés à la prise ou à l'arrêt de médicaments pendant la grossesse et à inciter au dialogue avec les professionnels de santé.

5. Autorisation de renouvellement de la convention avec l'UGAP pour l'accès à l'offre des services d'agence de voyage et services associés (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité (33 voix) le renouvellement de la convention avec l'UGAP pour l'accès à l'offre des services d'agence de voyage et services associés.

6. Point sur les baux de Saint-Denis (information) et autorisation de signature du nouveau bail du bâtiment A du site Pleyel (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 29 voix pour et 1 abstention la signature du nouveau bail du bâtiment A du site Pleyel.

Le bail du bâtiment A du site Pleyel de l'ANSM (Saint-Denis) arrive à terme le 30 juin 2021. Pour son renouvellement, il est tenu compte des nouvelles modalités de travail, avec l'élargissement du télétravail, et du contexte immobilier actuel : projet « Campus 93 », construction de nouveaux laboratoires sur le site de Lyon, travaux de la Tour Pleyel. Ainsi, il a été décidé de renouveler le bail du bâtiment A pour une durée de 9 ans avec la possibilité de résilier le contrat à l'issue de chaque période de 3 ans.

7. Abandon du recouvrement de certaines créances et admission en non-valeur (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 28 voix pour et 2 abstentions l'abandon du recouvrement de certaines créances et admission en non-valeur.

Certaines créances supérieures à un seuil fixé n'ont pu être recouvrées par l'Agence et sont donc admises en non-valeur. Cette procédure n'éteint pas la dette mais permet un apurement des comptes de l'Agence. Le total des créances concernées s'élève à 36 427 €.

8. Détermination de l'enveloppe des bonifications indiciaires et sa répartition pour l'année 2021 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité (30 voix) l'enveloppe des bonifications indiciaires et sa répartition pour l'année 2021.

La répartition de l'enveloppe 2021 a été déterminée proportionnellement aux effectifs des catégories d'emploi. L'enveloppe sera répartie de la façon suivante (hors charges patronales) : 169 794 € pour la catégorie 1, 33 982 € pour la catégorie 2, 62 213 € pour la catégorie 3 et 2 000 € pour la catégorie 4.

Le Comité technique d'établissement, lors de sa séance du 15 juin 2021, s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la détermination de l'enveloppe des bonifications indiciaires et sa répartition pour l'année 2021.

9. Détermination des quotas de promotions pour le corps des personnels scientifiques de laboratoire pour l'année 2022 (délibération)

L'Agence compte parmi ses agents 31 scientifiques de laboratoire dont un qui est détaché.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité par 28 voix pour et 2 abstentions la promotion d'un chef de laboratoire 2^e classe parmi le corps des personnels scientifiques en 2022.

Le Comité technique d'établissement, lors de sa séance du 15 juin 2021, s'est prononcé à l'unanimité en faveur des quotas de promotion pour le corps des personnels scientifiques de laboratoire pour l'année 2022.

10. Détermination des quotas d'accès aux échelons exceptionnels des catégories d'emploi 1 et 2 et des quotas d'accès à la hors classe des catégories d'emploi 1, 2, 3 et 4 pour 2022 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 24 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions les quotas d'accès aux échelons exceptionnels des catégories d'emploi 1 et 2 et les quotas d'accès à la hors-classe des catégories d'emploi 1,2,3 et 4 pour 2022.

Catégorie d'emploi	Quotas d'avancements au 1 ^{er} janvier 2022
Accès hors-classe de la CE1	21
Accès hors-classe de la CE2	4
Accès hors-classe de la CE3	6
Accès hors-classe de la CE4	1
TOTAL	32
Accès échelons exceptionnels de la CE1	4
Accès échelons exceptionnels de la CE2	1
TOTAL	5

Le Comité technique d'établissement, lors de sa séance du 15 juin 2021, s'est prononcé par 7 voix pour et une voix contre sur les quotas d'accès aux échelons exceptionnels des catégories d'emploi 1 et 2 et des quotas d'accès à la hors-classe des catégories d'emploi 1,2,3 et 4 pour 2022.



Point d'actualité

Les points d'actualité suivants ont été abordés lors de la séance :

- Activités de l'ANSM en lien avec la gestion de la crise sanitaire Covid-19 : extension d'indications des vaccins chez les adolescents, modification des conditions de conservation des vaccins, surveillance avec la pharmacovigilance et la pharmaco-épidémiologie, nouveaux traitements (bithérapies) et tests diagnostic.
- Lancement et suivi de l'expérimentation sur le cannabis à usage médical qui a débuté en mars 2021.
- Réforme sur l'accès précoce aux médicaments (Autorisations temporaires d'utilisation de cohorte et nominatives) dans le cadre de la LFSS 2021.

Calendrier prévisionnel des séances du Conseil d'administration pour 2021
--

Jeudi 30 septembre

Jeudi 18 novembre
